



Évaluation du Partage des Bénéfices de l'Exploitation Minière avec les Communautés Locales (BSA) des Provinces du Haut-Katanga et du Lualaba en RDC

BETULU WITA Nestor (ISDR-Mbandaka), TURCOTTE Paul André (Land Ressource), Professeure LANGWANA KIWANI Félicité (UNIKIN), Pierre BOTULI BETULU (ISDR-Mbandaka)

Resumé :

Cet article évalue le partage des bénéfices de l'exploitation minière avec les communautés locales des provinces du Haut-Katanga et du Lualaba en République Démocratique du Congo (RDC). Malgré l'existence de mécanismes législatifs, notamment le prélèvement de 0,3 % du chiffre d'affaires des entreprises minières pour financer des projets communautaires, les résultats montrent que les communautés demeurent largement exclues des bénéfices attendus. L'étude révèle une méconnaissance des mécanismes de distribution, un manque de transparence dans la gestion des fonds, une participation citoyenne limitée, ainsi que la non-prise en compte des dimensions environnementales et sociales, telles que les Études d'Impact Environnemental et Social (EIES) et les titres de cession de droit de propriété.

À travers une approche qualitative et quantitative, impliquant des entretiens avec des informateurs clés et des discussions de groupe, l'évaluation met en évidence des défis institutionnels et juridiques qui freinent l'application effective de ces mécanismes. Par ailleurs, la recherche identifie les impacts positifs des investissements, tels que la construction d'infrastructures, malgré des préoccupations relatives à l'absence d'une gestion adéquate des aspects environnementaux et sociaux.

Les recommandations incluent la nécessité d'améliorer la communication entre les acteurs, de renforcer la capacité des Entités Territoriales Décentralisées (ETD), d'intégrer les communautés dans les processus de prise de décision, de prendre en compte les dimensions environnementale et sociale dans la mise en œuvre des investissements, afin d'assurer leur conformité et de garantir un développement durable et inclusif. L'article souligne l'importance de réformer les structures de gouvernance pour une allocation plus équitable et efficace des ressources minières, afin de bénéficier pleinement aux populations locales.

Summary

This article evaluates the sharing of mining profits with local communities in the Haut-Katanga and Lualaba provinces of the Democratic Republic of Congo (DRC). Despite the existence of legislative mechanisms, notably the levy of 0.3% of mining companies' turnover to finance community projects, the results show that communities remain largely excluded from the expected benefits. The study reveals a lack of awareness about distribution mechanisms, a lack of transparency in fund management, limited citizen participation, as well as the failure to consider environmental and social dimensions, such as Environmental and Social Impact Studies (ESIA) and titles for the transfer of property rights.

Through a qualitative and quantitative approach, involving interviews with key informants and group discussions, the evaluation highlights institutional and legal challenges that hinder the effective implementation of these mechanisms. Furthermore, the research identifies the positive impacts of investments, such as the construction of infrastructure, despite concerns regarding the absence of adequate management of environmental and social aspects.

Keywords : Partage des bénéfices, exploitation minière, communautés locales, développement durable, République Démocratique du Congo

Digital Object Identifier (DOI): <https://doi.org/10.5281/zenodo.18223931>

1 Introduction

Le financement du développement local à partir des ressources minières est au cœur des politiques publiques en République Démocratique du Congo (RDC). Plusieurs mécanismes ont été mis en place pour assurer cette contribution, notamment le prélèvement de la redevance minière, l'application des dispositions d'un cahier des charges, la dotation de 0,3 % minimum du chiffre d'affaires des entreprises minières pour des projets de développement communautaire, ainsi que des interventions ponctuelles. Conformément à l'article 242 du Code minier révisé, les entreprises minières ont l'obligation de verser des redevances au gouvernement, dont une partie peut être redistribuée aux communautés locales. Ces redevances sont généralement allouées à des projets visant à financer des infrastructures, des services de santé et des initiatives éducatives. Elles sont calculées en fonction des volumes de minerai extraits ou de la valeur de la production, et leur gestion est assurée par les entités territoriales décentralisées (ETD).

Une innovation majeure du nouveau code minier congolais réside dans le prélèvement de 0,3 % du chiffre d'affaires brut des sociétés minières. Ce mécanisme, inscrit à l'article 285b du Code révisé, est destiné à financer les projets de développement communautaire dans la zone d'interventions des entreprises. Bien qu'encadré par des textes législatifs et réglementaires, son application reste progressive dans les provinces minières. L'article 258 bis du Code minier révisé de 2018 précise la constitution de cette dotation, tandis que ses modalités de gestion sont établies par un arrêté interministériel.

Cette dotation de 0,3 % est considérée comme un aspect de la responsabilité sociétale des entreprises et doit être gérée par un organisme spécialisé, distinct des engagements stipulés dans le cahier des charges. Selon le Règlement minier, les contributions au développement communautaire sont administrées par une entité dotée de personnalité juridique, incluant des représentants des communautés locales, des organisations communautaires, le titulaire du droit minier, l'autorité administrative locale, ainsi que des représentants de la Direction de la Protection de l'Environnement Minier et du Fonds National de Promotion du Service Social.

Malgré ces dispositions, sept ans après l'adoption du nouveau code minier, les communautés locales directement affectées par les activités minières rencontrent de nombreuses difficultés pour bénéficier des retombées promises par la loi. Un rapport d'audit de la Cour des comptes, corroboré par une étude récente menée par l'organisation de la société civile AFREWATCH, révèle que plus de 60 % des entreprises minières en phase de production en RDC n'ont pas encore établi les Organismes Spécialisés (OS) responsables de la collecte et de l'affectation de cette dotation. Ainsi, cette étude a pour objectif d'évaluer le partage des bénéfices de l'exploitation minière avec les communautés locales, en se concentrant sur l'impact du versement de 0,3 % du chiffre d'affaires sur les communautés riveraines des provinces du Haut-Katanga et du Lualaba.

Cette recherche vise donc à non seulement évaluer l'effectivité et l'impact de la gestion de cette dotation, mais aussi à identifier les obstacles institutionnels, juridiques et opérationnels, tout en proposant des mesures correctives intégrant les impératifs de transparence, d'impact économique et de justice sociale.

1.1. Approche et Conception de l'Étude

Cette étude a adopté une approche à la fois qualitative et quantitative, mettant un accent particulier sur la collecte de données à travers des entretiens avec des informateurs clés et des discussions de groupe. L'évaluation a été réalisée du 13 au 25 juillet 2025 et a impliqué des membres des organes de gestion des projets, des organisations de la société civile (OSC) ainsi que des autorités locales. Pour garantir une communication fluide, les données ont été collectées en français et en swahili.

La composante qualitative de l'évaluation s'articule autour d'entretiens approfondis avec des informateurs clés, ainsi que de focus groupes avec des membres des communautés bénéficiaires. Les participants ont été sélectionnés parmi plusieurs catégories d'acteurs notamment : les organes de gestion des projets, les unités d'exécution des projets, les organisations de la société civile (OSC), les autorités politico-administratives (APA) et entités territoriales décentralisées (ETD) et les membres de la communauté locale.

Tableau 1 : Nombre de groupe de personnes rencontrées

N°	Nom de l'Organisation	Haut-Katanga	Lualaba
1	Organes de gestion	5	5
2	Unités d'exécution des projets	2	4
3	OSC	3	2
4	Commune et ETD	2	1
5	Fiche de visite des investissements	4	5
6	Focus Group	10	10
Total		26	26

Source : Nos enquêtes sur le terrain, 2025.

Ce tableau présente une répartition des différents groupes d'organisations rencontrées dans les provinces du Haut-Katanga et du Lualaba. Un total de 26 groupes a été identifié dans chacune des provinces, ce qui reflète une représentation équitable des participants lors des enquêtes.

Tableau 2 : Caractéristiques des Répondants

Caractéristique	Haut-Katanga	Lualaba	Total
< 35 ans	17	18	35
> 35 ans	58	28	86
Masculin	45	36	81
Féminin	29	11	40
APA	4	3	7
Société civile	2	9	11
Cultivateur	47	16	63
Organe de gestion	4	0	4
UEP	0	4	4
Libéral	3	14	17
Fermier	2	0	2
Femmes de ménage	11	0	11
MMG	50	-	50
MUMI	0	46	46
SMCO	25	0	25
TOTAL	147	129	276

Source : Nos enquêtes sur le terrain, 2025.

Ce tableau présente un aperçu des caractéristiques des répondants selon deux provinces, Haut-Katanga et Lualaba. Les résultats montrent une majorité de personnes de plus de 35 ans (86 au total) par rapport à celles de moins de 35 ans (35). Les hommes représentent une part significative des répondants, avec 81 individus, tandis que les femmes sont au nombre de 40.

Les cultivateurs dominent le groupe avec 63, tandis que d'autres catégories comme les membres d'organes de gestion et les UEP sont moins représentées. En outre, la répartition des sociétés minières

montre que MMG a 50 répondants, tandis que MUMI et SMCO comptent respectivement 46 et 25. Ces résultats pourraient indiquer la nécessité d'une représentation plus équilibrée entre les groupes et les sexes dans les initiatives de développement communautaire.

1.1.1. Collecte des Données

La collecte des données a été réalisée par le biais d'entretiens et de discussions de groupe. Le recrutement des participants a été facilité par les autorités administratives, coutumières, et les responsables de la mise en œuvre des projets. Des rendez-vous ont été convenus pour établir le jour et l'heure des entretiens, et un consentement verbal a été obtenu pour chaque participant avant le début des échanges.

Dans certaines entités, après avoir accompli les formalités administratives, le secrétariat a apporté un soutien en fournissant les contacts des représentants des entités au sein des Organismes Spécialisés (OS). La technique de la "boule de neige" a également été employée pour identifier d'autres informateurs clés. La collecte des données a été effectuée principalement en français, avec une alternance vers le swahili selon les préférences des participants, assurant ainsi une communication claire et transparente.

1.1.2. Analyse des Données

Les entretiens approfondis ont été analysés en adoptant une approche inductive, typique de l'analyse de contenu. Cette méthode de recherche, axée sur la qualité, vise à développer de nouvelles théories et compréhensions à partir des données collectées, sans cadre théorique imposé au départ. Les données ont été examinées pour identifier les motifs, thèmes principaux et concepts significatifs, favorisant ainsi une compréhension riche et nuancée des perspectives des participants.

Les thèmes ont été dégagés au fur et à mesure que les données étaient relues, impliquant plusieurs allers-retours entre les données brutes et les interprétations. Plutôt que de rechercher des preuves corroborant une hypothèse préétablie, les témoignages des participants ont servi de fondement à une compréhension nouvelle. Des codes ont été attribués aux segments pertinents des textes, facilitant l'organisation des informations. Ces codes ont pu évoluer et être redéfinis au fil du temps, à mesure que de nouvelles idées émergeaient.

Ainsi, la méthodologie adoptée a assuré une approche rigoureuse et systématique, nécessaire pour garantir la validité et la pertinence de cette recherche, en vue de sa publication dans une revue scientifique internationale.

2. PRESENTATION DES RESULTATS ET DISCUSSION DES RESULTATS

2.1 Présentation des résultats

2.1.1. Connaissance des Sociétés Minières et de la Législation Relative à la Dotation

Tableau 3 : Sociétés Minières Identifiées dans les Provinces cibles

N°	Haut-Katanga	Lualaba
1	MMG	MUMI
2	SMCO	DEWIWA
3	GCM	ELCC
4	DIVINE LAND	KCC
5	METAL MINE	KAMOA
6	CGMC	JCM
7	MGM	MKM
8	SINDA	TFM
9		METAL COL
10		TULUZEMBE
11		SOMIDEZ

Source : nos enquêtes sur le terrain, 2025.

La majorité des répondants dans le Haut-Katanga et le Lualaba décrivent des mines de type industriel, axées principalement sur l'exploitation du cuivre et du cobalt.

Cependant, la connaissance de la législation concernant la dotation de 0,3 % pour le développement communautaire diverge considérablement parmi les différentes couches sociales. Bien que certaines populations, notamment les autorités politico-administratives et des membres de la société civile, aient conscience de cette législation, de nombreux membres de la communauté demeurent ignorants des lois et politiques visant à promouvoir le développement local.

2.1.1.2. Identification des Investissements Financés par les DOT

Tableau 4 : Évaluation des Investissements dans la Province du Haut-Katanga

Site	Investissement Visité	Plan	Dotation	% Réalisé	Participation	Suivi	Autres Remarques
Village Kandulwe	Construction d'un centre de santé	Oui	Oui	100%	Oui	Oui	Manque des documents de cession de la part de la propriétaire
Village Tetama	Construction d'une école primaire	Oui	Oui	100%	Oui	Oui	Manque des documents de cession
	Construction d'une école secondaire	Oui	Oui	75%	Oui	Oui	Manque des documents de cession
Quartier Buluo	Forage des puits d'eau	Oui	Oui	100%	Oui	Oui	Manque des documents de cession et vol des panneaux
	Construction d'une morgue	Oui	Oui	50%	Non	Oui	Manque de l'acte de cession

Source : nos enquêtes sur le terrain, 2025

Le tableau présente une évaluation des investissements réalisés dans la province du Haut-Katanga, mettant en lumière divers projets d'infrastructure essentiels pour le développement communautaire. Notamment, les projets de construction de centres de santé et d'écoles affichent des taux d'achèvement de 100 %, ce qui témoigne d'une mise en œuvre efficace des dotations. Cependant, des préoccupations subsistent concernant le manque de documents de cession, qui pourrait entraver la pérennité de ces ouvrages.

2.1.1.3. Évaluation des Investissements

Tableau 5 : Évaluation des Investissements dans la Province du Lualaba

Site	Investissement Visité	Plan	Dotation	% Réalisé	Participation	Suivi	Autres Remarques
Rianda/Kando	Centre de santé de référence (55 lits)	Oui	Oui	100%	Oui	Oui	Manque de documents de cession et pas d'incinérateur ; Ni document d'étude d'impact environnementaux et sociaux
	Atelier de couture	Oui	Oui	50%	Oui	Non	
Musumba	Construction d'une école technique (34 classes)	Oui	Oui	50%	Oui	Oui	Terrain de 4 hectares donné par MUMI, manque de

							documents de cession, ni document d'étude d'impact environnementaux et sociaux
Projet aviculture	Oui	Oui	50%	Oui	Oui	Manque des documents de cession, ni document d'étude d'impact environnementaux et sociaux	Projet aviculture
Construction d'un centre culturel	Oui	Oui	100%	Non	Oui	Fusion de dotation entre MUMI et COMIDEZ	Construction d'un centre culturel, absence de document d'étude d'impact environnementaux et sociaux

Source : nos enquêtes sur le terrain, 2025

Ce tableau illustre une évaluation des investissements réalisés dans la province du Lualaba, mettant en avant des projets variés allant de la construction d'un centre de santé à des initiatives éducatives et culturelles. Le centre de santé de référence à Rianda/Kando, achevé à 100 %, témoigne d'un engagement positif dans le secteur de la santé, bien que le manque de documents de cession et l'absence d'un incinérateur soulignent des lacunes dans la mise en œuvre qui pourraient affecter la fonctionnalité de l'établissement.

D'autres projets, tels que l'atelier de couture et la construction de l'école technique, n'ont été réalisés qu'à hauteur de 50 %. Cela indique un besoin urgent d'améliorer les mécanismes de suivi et de gestion des ressources pour garantir leur achèvement. Notons également que le projet aviculture présente une opportunité de développement économique, mais son avancée est freinée par le même problème de documentation.

La construction du centre culturel, également achevée à 100 %, illustre un investissement crucial pour renforcer l'identité locale et le lien communautaire, bien que la fusion de dotations entre plusieurs acteurs nécessiterait une clarification pour assurer une gestion transparente. Dans l'ensemble, ces résultats indiquent une avancée significative, mais mettent en évidence la nécessité d'une attention accrue sur la paperasse et la coordination des efforts pour maximiser l'impact des investissements.

Enfin, tous ces investissements sont réalisés en violation du décret n° 14/019 du 2 août 2014, qui fixe les règles de fonctionnement des mécanismes procéduraux de la protection de l'environnement. Ce décret stipule que tout projet de développement, d'infrastructure ou d'exploitation de toute activité industrielle, commerciale, agricole, forestière, minière, d'hydrocarbures, de cimenterie, de télécommunications ou autre susceptible d'avoir un impact sur l'environnement doit être obligatoirement et préalablement soumis à une étude d'impact environnemental et social, assortie de son plan de gestion (art. 18).

Tableau 6 : Critères de Gestion et de Participation des ETD Visitées

Dotation	Plan de Développement Local	Existence des Structures	Niveau de Communication avec les Communautés Bénéficiaires	Niveau de Transparence dans la Gestion	Qualité du Management	Qualité des Investissements Réalisés
MMG	Oui	Non	Oui	Non	Bon	Mauvais
MUMI	Oui	Non	Oui	Non	Bon	Mauvais
SMCO	Oui	Non	Oui	Non	Bon	Mauvais

Source : nos enquêtes sur le terrain, 2025

Ce tableau présente une évaluation des critères de gestion et de participation des Entités Territoriales Décentralisées (ETD) visitées. Chaque ETD, à savoir MMG, MUMI et SMCO, affiche une dotation et un plan de développement local, ce qui indique une volonté de structurer leurs initiatives. Toutefois, il est inquiétant de constater l'absence de structures dans chacune des ETD, ce qui peut entraver leur efficacité opérationnelle.

Le niveau de communication avec les communautés bénéficiaires est jugé satisfaisant, ce qui témoigne d'un effort pour impliquer les citoyens dans le processus décisionnel. En revanche, la transparence dans la gestion est remarquablement faible, ce qui peut créer un climat de méfiance et nuire à la légitimité de ces institutions. Malgré une qualité de management jugée bonne, les investissements réalisés sont perçus comme de mauvaise qualité. Cette disparité soulève des questions sur l'utilisation efficiente des ressources et la capacité des ETD à répondre aux besoins des communautés.

2.1.1.4. Evaluation des Montants Reçus par Chaque ETD

Tableau 7 : Évaluation des Montants Reçus par Chaque ETD Visitées et Réalisations

ETD Visitées	Dotation	Montant Reçu	Réalisations Faites
BUKANDA	MMG	5 952 845 (100%)	1. Construction des écoles ; 2. Construction des centres de santé ; 3. Construction des ponts ; 4. Réhabilitation des routes ; 5. Réhabilitation des ponts.
LUILU	MUMI	14 082 199 \$ (100%)	1. Construction des écoles ; 2. Construction de centres de santé ; 3. Réhabilitation de 15 km de route ; 4. Construction d'un pont ; 5. Forage de 14 puits d'eau.
SHITIRU	SMCO	2 050 000 \$ (58%)	1. Construction de forages ; 2. Distribution des intrants ; 3. Construction d'une morgue moderne (inachevée).

Source : nos enquêtes sur le terrain, 2025

Ce tableau présente l'évaluation des montants reçus par trois ETD visitées, illustrant des réalisations variées. L'analyse croisée des trois DOT visitées met en lumière des différences significatives en termes de planification, de transparence, de visibilité des réalisations et de participation communautaire. Ces différences peuvent s'expliquer par des facteurs institutionnels, la culture de gestion locale, le degré d'implication des entreprises minières, ainsi que l'expérience des acteurs municipaux impliqués.

- **À Bukanda (DOT MMG),** plusieurs projets ont été effectivement réalisés (centres de santé, forages, écoles), mais la population locale ne les identifie pas comme relevant du mécanisme BSA. Il n'existe aucun mécanisme de suivi communautaire, et la transparence sur les fonds reste absente. La planification est assurée principalement par les autorités, sans implication large des citoyens.
- **À Luilu (DOT MUMI),** la planification est plus structurée grâce à l'existence d'un plan de développement local. Les projets réalisés sont variés (ateliers d'aviculture, couture, infrastructures), et la présence d'une cellule technique municipale permet un suivi minimal. La transparence reste partielle, les rapports de gestion étant produits mais non systématiquement diffusés.

- *À Shituru (DOT SMCO), les projets réalisés sont visibles mais peu identifiés comme relevant du mécanisme BSA. Aucune information sur les montants reçus n'est rendue publique, et aucun comité local de suivi n'est en place. Les décisions sont peu participatives et les initiatives de transparence inexistantes.*

2.1.1.5. Connaissance et application de la Dotation par les ETD

Les résultats des focus groupes organisés révèlent que les entités territoriales décentralisées (ETD) sont généralement informées de l'existence de la dotation pour le développement communautaire, mais leur compréhension des mécanismes de distribution et d'application reste souvent limitée.

Il a été constaté que certaines ETD qui ont accès à l'information et aux ressources sont proactives dans l'utilisation des dotations pour financer des projets de développement locaux. Cependant, la majorité des membres des communautés minières n'ont pas accès aux informations concernant le chiffre d'affaires des sociétés, ni aux modalités de calcul de la dotation, entraînant ainsi un fossé d'information. Des discussions de groupe ont révélé que les membres de la communauté ne sont pas informés du mécanisme de partage des bénéfices, ce qui constitue un obstacle majeur à leur participation active dans les processus de développement.

2.1.1.6. Financement Destiné aux ETD

Concernant les montants alloués aux ETD, la plupart des membres de la communauté ayant participé aux différents entretiens groupés ne connaît pas les montants de financement destinés à chaque ETD. Cette information est généralement réservée aux autorités politico-administratives, laissant la population non impliquée tant dans la définition des financements que dans l'élaboration des projets. Ce manque de communication exacerbe l'ignorance sur les allocations financières. Toutefois, certains représentants des organismes spécialisés et des OSC ont indiqué que les ETD reçoivent des allocations qui leur permettent d'initier des projets de développement pour améliorer les conditions de vie des populations.

2.1.1.7. Etablissement des Organes de Gestion (OS)

La majorité des informateurs clés a noté que de nombreuses communes et entités territoriales décentralisées (ETD) des provinces du Lualaba et du Haut-Katanga ont mis en place des organes de gestion spécifiques pour superviser l'utilisation des dotations. Ces organes sont généralement composés de douze (12) membres répartis comme suit : deux représentants de l'autorité administrative locale, deux représentants du Fonds national de promotion et de service social, deux représentants de la Direction de protection de l'environnement minier, deux représentants du titulaire du droit minier, deux représentants des communautés locales et deux représentants des organisations communautaires de base.

Malheureusement, la majorité des personnes rencontrées a souligné que la plupart des gestionnaires restent à Kinshasa, ce qui rend le fonctionnement des organes difficile. Par ailleurs, les frais de gestion, prévus à hauteur de 10 %, sont souvent utilisés pour couvrir les billets d'avion et les per diem des équipes venant de Kinshasa.

2.1.1.8. Evaluation de la soumission des Projets par les ETD au fonds de développement

De nombreux informateurs clés signalent que les communes actives dans les zones de ressources minières ont soumis des projets pour bénéficier des fonds de développement. Ces projets comprennent des infrastructures essentielles comme des routes, des écoles, des puits d'eau et des centres de santé. En revanche, une minorité des ETD n'a pas soumis de projets, souvent dû à un manque d'information sur les procédures ou à l'absence de formation en rédaction de propositions de projets.

L'implication citoyenne dans l'identification des besoins, ainsi que la planification et l'exécution des projets, est cruciale pour leur succès. L'expérience des ONG montre qu'elles jouent un rôle fondamental dans la facilitation de cette participation, mais il est apparent que les autorités et les entreprises minières ne tiennent pas suffisamment compte de cet engagement communautaire.

2.1.1.9. Appréciation de la transparence et Évaluation de l'Impact

Concernant la transparence dans la gestion des fonds liés au 0,3% du chiffre d'affaires lié à l'exploitation minière, la plupart des répondants rapportent qu'il existe un manque flagrant de transparence. Les informations concernant les montants alloués aux projets restent souvent obscures, et les représentants communautaires ne sont pas associés à la gestion des fonds. Cela rend difficile l'évaluation des projets et favorise la méfiance parmi les communautés.

La plupart des participants affirment qu'ils n'ont pas connaissance des montants affectés à leur communauté. Enfin, même si la plupart des répondants estiment que les projets réalisés ont eu un impact positif dans divers domaines, ils soulignent la nécessité d'instaurer des mécanismes de suivi et d'évaluation impliquant les populations locales.

2.1.1.10. Mise en Place d'Unités d'Exécution des Projets

Il a été observé qu'un grand nombre de communes et d'ETD ont créé des unités d'exécution de projets (UEP) pour coordonner les initiatives de développement. Ces unités jouent un rôle crucial dans la gestion des projets, garantissant le respect des délais, des budgets et des normes de qualité.

2.1.1.11. Validation des Projets et Conformité

La validation des projets soumis par les communes et les ETD est un processus essentiel. Cependant, les avis sont partagés : certains participants estiment que les ETD n'ont jamais soumis de projets en faveur de l'amélioration des conditions de vie, tandis que d'autres, notamment des femmes et des autorités, affirment que plusieurs projets ont été soumis, tels que la construction d'écoles et de centres de santé.

Pour garantir la conformité des projets aux besoins sociaux de base, il est crucial d'impliquer davantage les communautés dans le processus de consultation et de mise en œuvre.

2.1.1.12. Production de Rapports et Suivi

La production de rapports est indispensable pour assurer la transparence et l'évaluation des projets. Toutefois, des obstacles subsistent, notamment le manque de compétences et de ressources à ce sujet. Renforcer la formation et le soutien technique des communes et des ETD est essentiel pour améliorer la qualité des rapports.

2.1.1.13. Entretien et Amortissement des Ouvrages

Il a été constaté que les processus d'amortissement et de maintenance des ouvrages réalisés sont souvent insuffisants. Une mise en place d'une stratégie incluant la participation des communautés à la gestion des ouvrages après leur acheminement à l'État pourrait garantir leur durabilité.

2.1.1.14. Défis à relever

Le manque d'information est identifié comme le plus grand défi lié à la mise en œuvre du BSA. Lors des discussions, il a été souligné que les communautés ne sont pas suffisamment impliquées dans la gestion des dotations, ce qui empêche une utilisation efficace des fonds. De plus, une communication déficiente concernant les critères de financement et de conformité peut entraîner des erreurs lors de la soumission des projets de développement.

2.2. Discussion des résultats

Les résultats de cette étude soulignent plusieurs enjeux cruciaux concernant le partage des bénéfices de l'exploitation minière dans les provinces du Haut-Katanga et du Lualaba, en RDC.

1. Défis de Gouvernance et de Transparence : L'analyse approfondie des trois DOT visitées révèle des disparités marquées en matière de planification, de transparence, de visibilité des réalisations et de participation communautaire, comme le confirment les travaux de Collins et Parker et de Mwamba (Collins et Parker, 2022 ; Mwamba, 2021). Ces différences peuvent être attribuées à des facteurs

institutionnels, à la culture de gestion locale, au degré d'implication des entreprises minières (Leblanc et Smith, 2020), ainsi qu'à l'expérience des acteurs municipaux impliqués.

Il est également à noter que la majorité des informateurs clés a mentionné que de nombreuses communes et ETD ont mis en place des organes de gestion spécifiques, souvent composés de divers représentants locaux et communautaires. Toutefois, la plupart des gestionnaires restent basés à Kinshasa, rendant le fonctionnement de ces organes difficile. De plus, les frais de gestion prévus sont souvent utilisés pour couvrir les frais de déplacement des équipes venues de la capitale, ce qui exacerbe le manque d'efficacité dans la gestion des fonds et peut alimenter le sentiment d'aliénation parmi les communautés locales.

2. Méconnaissance des Mécanismes de Partage : Les résultats des groupes de discussion révèlent que les ETD sont conscientes de l'existence de la dotation, mais leur compréhension des mécanismes de distribution et d'application reste limitée. Une majorité des membres des communautés minières n'ont pas accès aux informations concernant le chiffre d'affaires des sociétés, ni aux modalités de calcul de la dotation, entraînant un important fossé d'information. Ce constat rejoint les conclusions d'un rapport d'audit de la Cour des comptes qui montre que plus de 60 % des entreprises minières en phase de production n'ont pas encore établi les Organismes Spécialisés pour gérer cette dotation (AFREWATCH, 2023).

3. Participation Communautaire Limitée : Les discussions indiquent que les citoyens ne sont pas suffisamment informés sur le mécanisme de partage des bénéfices, ce qui constitue un obstacle majeur à leur participation active dans le développement (Ngoya et Diallo, 2022). Un engagement citoyen dans l'identification des besoins, la planification et l'exécution des projets est crucial pour leur succès. L'expérience d'ONG actives dans la région démontre qu'elles jouent un rôle fondamental en facilitant cette participation, mais il est clair que les autorités et les entreprises minières ne prennent pas suffisamment en compte cet engagement communautaire (Riahi, 2021 ; Kasaï, 2020).

4. Impact des Investissements : Les DOT visitées ont généré des réalisations concrètes, telles que la construction ou la réhabilitation de centres de santé, d'écoles, d'ateliers communautaires, et de forages d'eau. Ces projets ont significativement amélioré les conditions de vie dans certaines zones, en particulier en matière d'accès à l'eau potable, à l'éducation et aux soins de santé primaires. Cependant, des disparités frappantes existent entre les DOT. Dans certains cas, la population bénéficiaire ne se rend pas compte de l'existence même du mécanisme, tandis que dans d'autres, bien que les projets aient été réalisés, ils ne sont pas reconnus comme relevant du mécanisme de partage des bénéfices. De plus, il est préoccupant de constater que tous les investissements réalisés avec les fonds de dotation de 0,3 % n'ont pas fait l'objet d'Études d'Impact Environnemental et Social (EIES) et sont construits sur des terrains appartenant à des chefs de terres ou ayant droit, sans actes de cession. Cette situation viole non seulement le décret n° 14/019, mais compromet également la durabilité de ces ouvrages. Elle pourrait devenir une source de tensions ou d'expropriations par les descendants des ayant droits.

5. Défis de Gouvernance et de Redevabilité : En termes de gouvernance, des efforts d'organisation sont visibles dans certaines DOT, notamment avec l'élaboration de plans de développement local et la structuration d'unités techniques. Cependant, les mécanismes de participation et de redevabilité demeurent sous-développés. Les montants reçus ne sont pas systématiquement publiés et les rapports de gestion ne sont pas facilement accessibles aux communautés. Ces observations s'harmonisent avec les conclusions de diverses études qui affirment que la transparence contractuelle et des revenus est essentielle pour réduire la corruption et permettre aux citoyens de demander des comptes aux gouvernements et aux entreprises (Mansour, 2023 ; Chifungo et Soko, 2019).

En somme, cette étude démontre que, bien que des textes législatifs existent pour régir le partage des bénéfices de l'exploitation minière, leur mise en œuvre est entravée par des défis liés à la méconnaissance des mécanismes de partage, à un manque de transparence et à une participation communautaire limitée. Ces facteurs nuisent à l'efficacité des dotations et restreignent leur impact positif sur le développement local.

3. Conclusion

Cette étude met en évidence les défis significatifs liés au partage des bénéfices de l'exploitation minière dans les provinces du Haut-Katanga et du Lualaba en République Démocratique du Congo (RDC). Bien que des mécanismes législatifs aient été instaurés pour garantir une répartition équitable des bénéfices, leur application souffre de lacunes notables. Les résultats révèlent une méconnaissance généralisée parmi les communautés locales des mécanismes de partage, un manque de transparence dans la gestion des dotations, et une participation citoyenne limitée aux processus de développement. Ces éléments compromettent non seulement l'efficacité des investissements réalisés, mais également les retombées sociales et économiques escomptées.

De plus, il est préoccupant que tous les investissements réalisés avec les fonds de dotation n'aient pas été assujettis à des Études d'Impact Environnemental et Social (EIES), ce qui viole le décret n° 14/019. Cette absence de procédure met en péril non seulement la durabilité des investissements, mais pourrait également engendrer des conflits fonciers ou d'expropriation dans le futur. Cette situation pourrait également nuire aux relations entre les entreprises, les communautés et les autorités.

Les efforts d'organisation au sein des Entités Territoriales Décentralisées (ETD) sont souvent insuffisants pour surmonter les obstacles institutionnels. En particulier, le fait que la majorité des gestionnaires des organes spécialisés soient basés à Kinshasa limite l'efficacité de ces structures, rendant plus difficile la gestion des fonds et l'implication des communautés. Par conséquent, pour tirer pleinement parti des ressources minières et favoriser un développement durable, il est impératif d'améliorer la transparence, de renforcer la participation communautaire et de promouvoir la bonne gouvernance.

Pour remédier à ces défis, nous recommandons ce qui suit aux membres d'organismes spécialisés, aux autorités locales ainsi qu'aux responsables des entreprises minières :

- Établir des mécanismes de communication clairs pour informer les communautés des montants reçus et des projets financés grâce aux dotations des sociétés minières ;
- Publier régulièrement des rapports de gestion des fonds de dotation accessibles et compréhensibles pour l'ensemble des acteurs concernés ;
- Impliquer activement les communautés dans le processus de planification et de mise en œuvre des projets de développement en créant des comités locaux garantissant une représentation adéquate des voix communautaires ;
- Organiser des sessions d'information et de sensibilisation sur le mécanisme de partage des bénéfices afin de réduire le fossé d'information ; fournir des formations aux responsables locaux et aux membres des ETD sur la gestion des ressources, la transparence et la redevabilité pour améliorer l'efficacité de l'utilisation des dotations ;
- Encourager les ONG et la société civile à jouer un rôle actif comme facilitatrices de la participation et comme agents de contrôle de la bonne gouvernance ;
- Mettre en place des systèmes de suivi et d'évaluation impliquant les communautés pour garantir que les projets réalisés répondent aux besoins locaux et soient soutenus dans le temps ;
- Établir des indicateurs de performance clairs pour mesurer l'impact des investissements réalisés sur le développement local ;
- Accélérer la création et le fonctionnement effectif des Organismes Spécialisés (OS) pour assurer la collecte et l'affectation des dotations avec une représentation équilibrée des acteurs locaux ;
- Intégrer des experts techniques au sein des OS pour garantir une gestion efficace et transparente des projets initiés ;
- Veiller à ce que tous les projets soient préalablement soumis à une Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) et que les Organismes Spécialisés élaborent des plans de conformité environnementale validés par l'Agence Congolaise de l'Environnement (ACE) afin de s'assurer qu'ils respectent les normes environnementales et sociales ;

- Protéger ainsi les droits des communautés locales et garantir la durabilité des investissements en exigeant des actes de cession de droit de propriété par les ayants droit, ces actes étant notariés et classés au niveau des bureaux des ETD.

Ces recommandations, si elles sont mises en œuvre, pourraient contribuer à améliorer significativement le mécanisme de partage des bénéfices de l'exploitation minière en RDC, favorisant ainsi un développement durable et inclusif pour les communautés locales.

REFERENCES

1. **AFREWATCH.** (2023). *Rapport d'audit sur la gestion des dotations des entreprises minières en RDC*. Disponible sur [site web d'AFREWATCH].
2. **Chifungo, P., & Soko, M.** (2019). *La transparence dans les contrats miniers : Clé de la lutte contre la corruption en RDC*. Journal of African Studies, 15(3), 45-67.
3. **Collins, A., & Parker, B.** (2022). *Gouvernance et développement local : le cas des communautés minières en RDC*. African Journal of Economic Policy, 19(1), 23-37.
4. **Ford, L.** (2020). *Redevabilité et gestion des ressources naturelles : Études de cas en Afrique centrale*. International Journal of Development Studies, 28(2), 112-130.
5. **Henderson, J.** (2019). *Toward effective governance in resource-rich regions: A comparative analysis*. Resource Policy, 32(4), 237-249.
6. **Kasaï, D.** (2020). *Le rôle des ONG dans la facilitation de la participation communautaire au développement en RDC*. Journal of Community Development, 11(2), 88-105.
7. **Mansour, A.** (2023). *Gouvernance des ressources naturelles en Afrique : Vers une meilleure redevabilité*. African Economic Review, 35(1), 67-82.
8. **Mwamba, C.** (2021). *Les défis de la gestion des ressources naturelles en RDC : Un regard sur la transparence et l'inclusivité*. Journal of African Political Economy, 9(3), 54-74.
9. **Ngoya, R., & Diallo, T.** (2022). *Participation communautaire et développement dans le secteur minier : Obstacles et opportunités*. African Journal of Public Administration, 14(1), 20-34.
10. **Riahi, S.** (2021). *L'engagement citoyen en matière de développement local : Étude de cas en RDC*. Community Development Research, 17(2), 99-115.
11. **Tshibanda, J., & Mvogo, E.** (2021). *Communication et appropriation des mécanismes de partage des bénéfices en RDC : État des lieux*. Journal of Communication Studies, 22(4), 150-165.
12. **Leblanc, F., & Smith, R.** (2020). *Interactions entre les entreprises minières et les communautés locales en Afrique : Une approche critique*. Mining and Society, 10(1), 3-20.
13. **Décret n° 14/019 du 02 août 2014 fixant les règles de fonctionnement des mécanismes procéduraux de la protection de l'environnement**
14. **Loi n° 007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code Minier de la République Démocratique du Congo, modifiée et complétée par la Loi n° 18/001 du 9 mars 2018**. [Ceci est la référence principale pour le cadre légal régissant les activités minières en RDC.]
15. **LOI 73-021 portant régime général des biens, régime foncier et immobilier et régime des sûretés du 20 juillet 1973**
16. Règlement Minier de la République Démocratique du Congo (2018)
17. [L'exploitation minière responsable de 7 % de la déforestation en RDC, un impact climatique sous-estimé, selon le rapport Afrewatch - VivAfrik](#)

18. [RAPPORT AFREWATCH SEPTEMBRE 2024](#)
19. [Code - minier révisé et annoté - DRC GOLD TRADING SA](#)
20. [J.O. n° spécial du 28 mars 2018 CODE MINIER - LEGANET.CD](#)
21. [J.O. n° spécial du 3 mai 2018-A4 CODE MINIER - International Center for Not-for-Profit Law](#)